

10% des communes ne suivent pas le Canton

450 C'est le nombre de paysans vaudois dont le dossier est en cours de traitement dans le cadre de la fiscalité des immeubles agricoles. Pour rappel, l'État de Vaud a annoncé en septembre 2017 que des allègements de l'impôt sous forme de remise partielle, dégressive et limitée dans le temps seraient accordés. «Le Canton applique cette directive d'office pour l'impôt cantonal et les communes sont libres de la suivre ou non pour l'impôt communal, détaille Marianne Cornaz, conseillère en communication à la Direction générale de la fiscalité. À ce jour, l'administration a reçu 163 réponses sur les 309 communes vaudois-

ses et plus de 90% ont accepté de suivre la directive.» Parmi les opposants figure la localité de Bassins. «La Municipalité conserve sa ligne de conduite, qui consiste à ne pas accorder de remise d'impôt, explique le syndic, Didier Lohri. Cela ne signifie pas pour autant que l'on ne se soucie pas des agriculteurs. Dans le village, nous avons un ou deux cas concernés par cette problématique. Et ils devraient s'en sortir.» Le syndic affirme également ne pas avoir apprécié la façon de procéder du Canton: «Comme d'habitude, nous n'avons pas été consultés avant la révélation de ces remises. On a été placé devant le fait accompli.»